

Salon du Livre 2010 - Sous l'égide de la FILL

Rencontre professionnelle « Résidence d'écrivain : un espace pour créer ? »

Lundi 29 mars 2010 (13h30-16h30)

Typologie des résidences d'écrivains en France

Définition

Je parlerai de la typologie des résidences d'écrivains en France depuis leur institution en 1981 liée à la création de la bourse d'écrivain-résident du Centre National du Livre (CNL).

La présence des auteurs dans la Cité est très ancienne puisque qu'elle remonte à l'Antiquité.

Et la résidence atteint son apogée au XVI^{ème} siècle avec la Villa Médicis - l'académie de France à Rome.

Au fil des ans, la résidence d'écrivain a permis :

- de sortir l'auteur de son isolement,
- de le démystifier,
- de le confronter à un public de proximité,
- de le missionner dans le but de transmettre le goût de la lecture et de l'écriture.

Ce dispositif a changé le regard du lecteur : l'écrivain est devenu « vivant ».

En 30 ans, la résidence a pris des formes multiples telles que les définitions se sont multipliées. Les auteurs sont artistes en résidence, auteurs associés, en compagnonnage.

Aussi, il est nécessaire de proposer une définition.

Qu'est-ce qu'une résidence ?

- C'est un dispositif qui tente d'offrir un espace de travail favorable à la création par des contacts avec d'autres artistes ou bien avec un environnement particulier.

La résidence contient :

- une structure d'accueil,
 - un hébergement,
 - une durée de séjour continu et limité,
 - des moyens financiers,
 - un projet.
- Elle renferme en général un projet de création artistique propre aux ambitions de l'artiste et un projet d'intervention publique émanant de la structure d'accueil, plus rarement une publication ou une création scénique.

Pourquoi cette définition qui est aussi celle de nombreuses structures ?

Sans doute pour donner du sens à la résidence à travers des critères, et justifier les moyens économiques engagés dans le projet.

C'est devenu la meilleure façon de faire mieux connaître l'artiste, son œuvre, et d'intéresser des publics chaque fois plus spécifiques.

On distingue néanmoins deux types de résidence :

- Les résidences individuelles des résidences collectives.
- Les résidences d'écrivain (dites de création) des résidences d'écriture (dominées par des ateliers).

Je ne parlerai ici que de résidences d'auteurs à vocation pérenne en esquissant une typologie à travers :

- les structures d'accueil,
- l'hébergement,
- la durée des séjours,
- le financement et les critères,
- le projet,
- le public,
- le résultat.

1) Les structures d'accueil

- En 1995, j'avais recensé dans ma thèse 30 résidences d'auteurs.
- En 2000, j'ai répertorié dans le *Guide des aides aux écrivains : bourses et résidences*, réalisé avec la collaboration de Jean Guiloineau, 46 lieux.
- En 2003, la Maison du livre et des écrivains de Montpellier a recensé dans son *Guide des résidences d'écrivains en Europe*, 70 résidences en France sur les 178 dénombrées dans 27 pays, soit 40% de résidences sur le territoire national.
- En 2009, en collaboration avec la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (FILL) et la Maison des Ecrivains et de la Littérature (MEL), le Centre National du Livre (CNL) recense dans le *Guide des aides destinées aux auteurs : bourses d'écriture, résidences en France et à l'étranger*, 184 résidences dans 32 pays, dont 68 en France (38%).

On les retrouve sur le site Internet de la Fédération Interrégionale du livre et de la lecture www.fill.fr et sur celui de la Maison des écrivains et de la littérature www.m-e-l.fr.

A la différence que ce même nombre ne correspond pas toujours aux mêmes structures. Ce qui donne, en regroupant les trois recensements, 94 lieux.

Premier constat : les résidences avaient doublé en 10 ans, elles ont triplé en 15 ans.

Certaines d'entre elles existent depuis les premiers recensements, d'autres ont disparu pour faire place à de nouvelles initiatives.

Au final, ces structures font-elles toutes partie de la résidence telle que définie plus haut ?

Nous pourrions peut-être trouver une réponse avec la durée des séjours.

Pour en revenir au lieu, on a d'abord privilégié le site historique afin de donner une plus grande visibilité à la résidence (la Chartreuse, le château, le monastère, l'abbaye, le couvent, la fondation, la maison d'écrivains) :

- La Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve lez Avignon, première résidence instituée en France à partir de 1981
- Le château de La Napoule
- Le couvent du Refuge de Marseille
- La maison Louis Guilloux de Saint-Brieuc
- la maison Jules Roy de Vézelay (89)

Le paysage a ensuite été enrichi par le théâtre, la villa, le collège comme :

- La Scène nationale Le Manège de La Roche-sur-Yon
- La villa Mont-Noir de Saint-Jans-Cappel,
- la villa Saint-Clair de Sètes,
- la villa d'Aubilly de Charleville-Mézières
- Le collège international des traducteurs littéraires d'Arles.

Puis on s'est davantage appuyé sur des projets culturels afin d'asseoir la résidence sur les réalités de terrain comme une autre forme de visibilité, avec le festival, la communauté des communes, la Mairie.

- Le Festival international des théâtres francophones (FIF) en Limousin
- Communauté des Communes du pays Gentiane, Auvergne
- La Mairie de Châteldon (63).

Aujourd'hui, je découvre de nouvelles structures de toutes les tendances, qui attirent les auteurs afin de compléter un maillage artistique parfois lié à des temps forts (fête du livre, festival de la BD, salon régional du livre pour la jeunesse).

Notamment des maisons :

- Maison des auteurs (Angoulême)
- Maison de la poésie (Rennes, Beuvry)
- Maison des écritures (Lombez Midi-Pyrénées, Neuvy le Roi Centre)
- Maison du peuple (Saint-Claude, Franche-Comté)
- Les Maisons Daura (Carjac, Midi-Pyrénées)

Ou bien ce sont des associations aux noms évocateurs :

- Tant qu'il y aura des livres (Billon, Auvergne)
- L'îlot livres (la Charté sur Loire, Bourgogne)
- Les mille univers (Bourges, Centre)
- Pour que l'esprit vive (abbaye de la Prée, Centre)
- Terres d'encre (Saint-Vincent sur Jabron, PACA)
- A pierre vue (Saint-Etienne de Fursac, Limousin)
- Pensée sauvage (Bouxurules, Lorraine)
- Chambre avec vue (Saignon en Lubéron, PACA)

- Fées d'hiver (Crévoux, PACA)

Les zones rurales se sont quant à elles remarquées en développant une proximité avec le public.

Qu'en est-il des lieux qui échappent à tout recensement et à toute demande de subvention ?

2) L'hébergement

Après avoir distingué les genres littéraires pour donner à leurs auteurs et à la structure d'accueil une plus grande visibilité, les résidences d'écrivains plus récentes reçoivent en général tous les genres littéraires, avec une légère dominante pour la littérature de jeunesse.

Elle offre le plus souvent une chambre, un gîte, un appartement, un logement, une maison rurale :

- une chambre dans la maison d'hôtes de Saignon (PACA)
- un gîte dans le moulin de Rochefort sur Loire (Pays de Loire)
- un appartement dans la ferme de Vézénobres (Le Vigan Languedoc-Roussillon)
- Un logement dans la maison des écritures de Lombez
- une maison rurale dans le village de Saint-Etienne de Fursac (Limousin)

3) Durée des séjours

- Les 46 lieux répertoriés en 2000 pratiquent des séjours moyens de 1 à 6 mois.
- Les 70 lieux recensés en 2003 proposent des séjours allant de 2 jours à 6 mois en moyenne (Maison de Chateaubriand 2 jours à 1 mois renouvelable, Les 24 heures du livre au Mans 4 jours renouvelable).
- Les 94 lieux dénombrés en 2009 proposent des séjours allant de 8 jours à 1 an, avec une durée moyenne de 2 mois (8 jours à Audincourt, Franche Comté).
- Que penser des séjours de courte durée ?
- Peut-on les associer à une résidence de création ?
- Est-ce que ces séjours plus longs sont fractionnés ?

4) Financement et critères

En général, l'auteur en résidence est boursier d'un établissement public, ou de tout autre organisme français ou étranger, ou encore pris en charge sur les fonds propres de la structure d'accueil.

En France, l'établissement public de référence qui attribue des bourses d'écrivain résident est, comme vous le savez, le CNL. En 2010, la bourse est de 2 000€/mois.

Notons aussi qu'il y a d'autres aides nationales ainsi que des aides régionales :

- l'association Beaumarchais/SACD,
- le CNT,
- le Conseil régional (d'IDF par exemple),
- des Villes,

- des structure elles-mêmes.
- Le principal critère de recevabilité est la publication d'ouvrage à compte d'éditeur qui confère au candidat le statut d'écrivain.

Dans le dernier recensement réalisé en 2009, une trentaine de structures accueille des boursiers du CNL, dont plusieurs demandent une participation financière liée aux charges (électricité).

J'ai de même relevé des résidences où les auteurs ne bénéficient pas d'allocation et paient les charges de leur poche.

Doit-on prendre ces dernières en compte ?

Ne s'agit-il pas plutôt de résidences hôtelières ?

Doit-on alors écarter ces lieux dépaysants qui offrent un environnement favorable à la création et aux rencontres ?

Des résultats sont-ils dans ce cas attendus ?

5) Le projet

La demande de la structure d'accueil doit être précise vis-à-vis de l'auteur et être préparée en amont. Car, en ne demandant rien, elle peut laisser penser à l'artiste que l'on attend tout de lui.

En général, la résidence conjugue le temps artistique lié au projet de l'auteur, et le temps consacré à des publics lié au projet de la structure.

La demande classique est une participation aux activités du lieu.

- Elle relève par exemple d'ateliers d'écriture dans les bibliothèques ou dans les classes, de lectures publiques.
- Elle met l'accent sur la notion de territoire.
- Elle élargit la réputation culturelle d'un site.
- Elle favorise les échanges entre artistes.

Exemples :

- La Communauté des Communes du pays Gentiane (Auvergne) propose à un écrivain de développer son projet personnel et de connaître la population locale au travers d'ateliers et de rencontres.
- L'association Cali de l'île de Ouessant accueille des écrivains ayant un projet en rapport avec l'insularité.
- Le centre Joé Bousquet accueille chaque année un écrivain et un plasticien.

On assiste aussi à des résidences croisées favorables aux échanges internationaux:

- L'agence ECLA, Bordeaux, Aquitaine (Allemagne, Québec)

Ou encore à l'accueil d'écrivains et de traducteurs étrangers :

- au FIF de Limoges
- au CITL d'Arles
- aux Récollets de Paris
- à la Villa Gillet de Lyon

6) Le Public

Ce dispositif a, on le sait, favorisé l'élargissement des publics.

Nous sommes passés d'un public élitiste à un public plus éloigné des livres :

- scolaire,
- universitaire,
- citadin,
- territorial,
- rural,
- familial,
- carcéral,
- local,
- itinérant,
- dépaysé,
- confronté,...

On tente de séduire le public :

- en associant par exemple la littérature aux arts plastiques,
- en privilégiant les auteurs jeunesse,
- en accueillant des artistes étrangers.

7) Le résultat

- Est-ce que tous ces projets aboutissent à un résultat ?
- Est-ce le but de la résidence ?
- Le temps du séjour permet-il un texte achevé ?
- Faut-il un écrit pour justifier la bourse attribuée à l'auteur et la subvention versée à la structure ?
- Cette dernière peut-elle s'engager à publier ou à produire l'œuvre ?
- En a-t-elle les moyens ?
- Peut-on mesurer les attentes et les résultats attendus ?

A ce stade, les poètes semblent rester privilégiés dans la mesure où ils sont publiés :

- La M.E.E.T. de Saint-Nazaire (Pays de Loire) édite dans sa revue les textes en version bilingue.
- Le CIPM de Marseille (PACA) publie les textes dans sa collection Le refuge.
- La Triangle (Rennes, Bretagne) publie de la poésie dans la revue l'Instant T.
- Le centre poétique de Rochefort sur Loire (Pays de Loire) publie des textes écrits en résidence.

En guise de conclusion

A travers ce tour d'horizon, il faut reconnaître à la résidence son formidable enjeu.

Elle représente :

- une méthode objective de recherche artistique,
- un moyen de découvrir des artistes,

- de remédier à leur isolement,
- d'élargir des publics,
- de mettre en exergue un lieu,
- une zone rurale
- une ville,
- un département,
- une région,
- de favoriser les échanges,
- de renouveler et d'enrichir le patrimoine de l'écrit.

On en attend :

- un texte,
- une lecture publique,
- une mise en espace,
- des écritures collectives,
- des échanges.

Tout en acceptant que l'auteur a le droit :

- de se tromper,
- de rater son œuvre,
- d'écrire des utopies,
- des textes éphémères.

La résidence doit permettre de réfléchir à la place de l'art et éviter tout risque d'instrumentalisation ou de flou artistique.

Encore faut-il s'accorder sur son contenu et trouver un équilibre entre le projet de création et le projet d'intervention.

Aussi, reposons nous bien la question :

- du pourquoi de la résidence,
- du comment,
- et dans quel but.

Geneviève Charpentier

Auteur d'une thèse de doctorat sur les résidences d'auteurs dramatiques,
sous la direction de Robert Abirached

Sources :

- Geneviève Charpentier, *L'accueil en résidence d'auteurs dramatiques : bilan et perspectives d'une aide originale (1981-1991)*, sous la direction de Robert Abirached, Paris X-Nanterre
- Geneviève Charpentier, Jean Guiloineau, *Guide des aides aux écrivains : bourses et résidences*, La Maison des écrivains/Climats, 2000
- *Guide des résidences d'écrivains en Europe*, Maison du livre et des écrivains/Les presses du Languedoc, 2003
- *Guide des aides destinées aux auteurs : bourses d'écriture, résidences en France et à l'étranger*, CNL, 2009
- Site Internet www.fill.fr
- site Internet www.m-e-l.fr
- « *Résidences d'artistes* », in La Scène n° 49, été 2008